



Régularisation d'un titre de séjour fiancé depuis 3 ans

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Je me permets de solliciter votre aide concernant la situation suivante.

Je suis avec mon fiancé depuis 3 ans maintenant et nous sommes fiancés depuis 2 ans aujourd'hui.

Faute de moyen, et parce que nous sommes tous deux encore étudiants à Aix-en-Provence, nous n'avons pas pu officialiser notre union.

Toutefois, nous sommes confrontés à un sérieux problème. Mon fiancé a déposé un dossier dans une école afin de compléter sa formation et son dossier a été refusé. Aucun recours n'est possible.

Son renouvellement de titre de séjour est donc compromis et il risque d'être en situation irrégulière à partir du 31/10/2009.

Nous envisageons, donc, sérieusement de nous marier et de déposer (enfin!) le dossier que nous avons depuis plusieurs mois maintenant.

Néanmoins, nous nous demandons s'il existe des moyens juridiques qui permettent de prolonger son titre de séjour. En effet, nous sommes conscients que si nous nous marions alors que son titre de séjour "étudiant" est expiré, il risque d'alerter les autorités sur sa situation.

Voici quelques informations nous concernant : je suis une étudiante en droit de 23 ans de nationalité française. Il se nomme Ibrahima NDIAYE et a 28 ans. Il est originaire du Sénégal.

Il est en France depuis 2001 et est titulaire d'un BTS et d'un Master 2 en Management territorial. Il est titulaire d'un CDD et son contrat se termine le 31/10/2009.

Nous sommes amoureux et souhaitons par tous les moyens continuer à vivre notre histoire en France et y construire notre foyer.

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Mademoiselle,

Afin de vous aider au mieux je souhaiterais des informations complémentaires.

Est ce que votre compagnon vient d'obtenir son M2?

A-t-il une perspective d'un autre emploi correspondant à ses qualifications?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Il a obtenu son M2 en 2008.

Il recherche actuellement un emploi correspondant à ses compétences à savoir le management mais pour le moment ce n'est pas concluant. Il accumule les refus notamment à cause de son statut étudiant.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Cordialement,

Par Visiteur

Mademoiselle,

Je ne vous cache pas que la situation est compliquée.

Etant donné qu'il a obtenu son M2 en 2008, il ne peut plus bénéficier du prolongement de sa carte étudiant.

Le mieux serait qu'il trouve un CDI.

Vous pouvez également tenter un dépôt de dossier de carte de séjour vie privée et familiale quand bien même vous n'êtes pas encore mariés. En effet la loi dispose que "la personne ne vivant pas en état de polygamie, qui n'entre pas dans les catégories ci-dessus ou celles du regroupement familial, mais qui dispose en France de forts liens personnels et familiaux (y compris dans le cadre d'un partenariat civil de solidarité (PACS)), sous certaines conditions notamment d'insertion".

toutefois cette demande est laissée à la libre appréciation de l'administration et il est possible qu'elle ne considère pas que les conditions sont remplies.

Je suis vraiment navrée de ne vous donner que de mauvaise nouvelles.

Sachez que si vous vous mariez rapidement, il est tout à fait possible que la mairie ne le signale pas aux autorités.

Je sais que toutes les jeunes filles rêvent du mariage parfait et un mariage dans la précipitation ne l'est pas, mais si vous vous aimez c'est cela qui compte.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie pour vos informations.

Effectivement, on attendait que j'ai terminé mes études pour se marier mais les événements vont nous conduire à faire autrement. Je ne peux me résoudre à le savoir loin de moi...

Encore merci.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Mademoiselle,

Merci de nous avoir accordé votre confiance.

J'espère sincèrement que tout va aller pour le mieux.

Je vous souhaite beaucoup de bonheur.

Bien cordialement